

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 février 2019

Date de la convocation : 05/02/2019
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absents suppléés : M. Christian JANIN représenté par sa suppléante Mme Catherine SOUCHON, M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

Ont donné pouvoir : Mme Michèle CEDRIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Patrick CURTAUD, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Annie DUTRON, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absentes excusées : Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE

OBJET : **EVENEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS** – Partenariat de Projet – Ciné Été

Rapporteur : Annick GUICHARD

NOTE DE SYNTHÈSE

L'opération Ciné Été est inscrite sur le territoire depuis de nombreuses années, d'abord mise en œuvre sur les quartiers prioritaires dans le cadre du Contrat de Ville, cette opération a été développée sur l'ensemble des communes du territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

Ces séances de cinéma gratuites sont en plein air avec une possibilité de repli dans une salle en cas de météo pluvieuse.

La Ville de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération sont co-organisateurs de cette opération depuis 2003.

L'opération Ciné Été est également menée en étroite collaboration avec le cinéma les Amphis de Vienne qui assure la projection des films.

La programmation des dates et des séances est préparée par l'équipe du Bureau Information Jeunesse (BIJ) de Vienne avec le cinéma les Amphis puis elle est validée par la commission événements culturels et sportifs de Vienne Condrieu Agglomération.

La Ville de Vienne assure la mise en œuvre et la coordination de l'ensemble de l'opération Ciné Eté et veille au bon déroulement de la préparation et de la mise en œuvre de chacune des séances dans les différentes communes du territoire.

Vienne Condrieu Agglomération prend en charge :

- les droits d'exploitation des séances dans la limite de 35 projections gratuites. Ces droits sont facturés à Vienne Condrieu Agglomération par le cinéma les Amphis au tarif de 2,50 € par entrée sur la base du nombre de spectateurs par séance.
- Les frais de production et d'impression des outils de communication de Ciné Eté (réalisation des affiches et tracts).
- le remboursement à la Ville de Vienne à hauteur de 270 € par séance des dépenses engagées pour l'organisation et la coordination de la manifestation dans les communes participantes.

Les communes qui accueillent une séance de ciné été prennent en charge les frais de projectionniste qui s'élèvent à 810 € TTC par séance ainsi que les coûts liés à la séance : installation, surveillance, assurance...

Pour l'organisation de l'opération Ciné Eté une convention tripartite est signée entre Vienne Condrieu Agglomération, la ville de Vienne et chaque commune accueillant une séance de ciné été. La convention est signée pour l'année 2019, renouvelable deux fois un an par tacite reconduction.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, V^{ème} partie « Coopération Locale », et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération Intercommunale) Titre 1,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat pour l'opération « Ciné Eté », dont le projet est joint à la présente délibération.

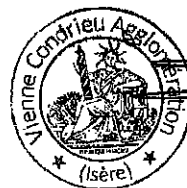
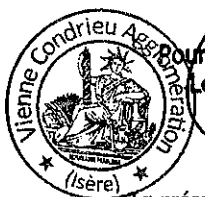
PREVOIT les crédits nécessaires pour l'année 2019, d'un montant prévisionnel de 35 000 € TTC, sont inscrits au B.P. et imputés à l'article 6288 COM 5902.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 12 février 2019
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la sous-Préfecture le 15 FEV. 2019
et a été publiée le 15 FEV. 2019

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat